

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⴻⴳⴷⴰⵏⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵉⴽⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⴻⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵍⴻⴳⴷⴰⵏⵜ



المملكة المغربية
وزارة التشغيل والتكوين المهني

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bilan Social

2012



Sommaire

Introduction.....	3
Domaine de l'emploi	5
1. Indicateurs sur la situation du marché de l'emploi	6
2. Bilan des programmes actifs de l'emploi.....	11
3. Intermédiation Publique dans le marché du travail : offre de services de l'ANAPEC	16
4. Intermédiation Privée dans le marché du travail	17
5. Flux migratoires des salariés.....	18
6. Maintien en service après la limite d'âge	21
Domaine du Travail et des Relations Professionnelles	22
1. Contrôle de l'application de la législation du travail.....	23
2. La gestion des relations professionnelles.....	25
3. Les Instances Consultatives Tripartites.....	30
4. La négociation collective.....	32
5. La réglementation et les normes internationales du travail	33
Domaine de la protection sociale des Travailleurs	39
1. Sécurité Sociale dans le secteur privé.....	40
2. Indicateurs relatifs aux polycliniques de sécurité sociale.....	44
3. Secteur d'assurance maladie obligatoire	45
4. Domaine de réparation des risques professionnels	48

Introduction



La publication du bilan annuel est un temps fort de l'année. Ce document permet de faire le bilan des actions menées lors de l'année écoulée et de préparer les perspectives pour l'année qui suit.

En 2012, nous avons élaboré, un projet quinquennal 2012-2016 ambitieux qui prévoit de mettre en œuvre les engagements du gouvernement ainsi que notre vision ayant pour objectif ultime, la construction d'un modèle social basé sur l'extension de l'Etat de droit dans le domaine social.

Ce plan s'articule autour de mesures concrètes et efficaces, susceptibles de contribuer au développement économique et social du pays et au renforcement des missions sociales du Ministère tout en assurant un meilleur service aux citoyens. Pour cette première édition, je veux souligner ma détermination à aller de l'avant dans la consécration de la tradition de communication, de renforcement du dialogue et de concertation entre les différents acteurs et partenaires de ce Ministère qui s'est engagé résolument dans cette démarche en faveur d'un dialogue social permanent et enrichi.

A cet effet, et afin d'assurer un meilleur partage des résultats de ces efforts, le présent bilan consolide l'ensemble des indicateurs qui renseignent sur: le marché du travail; la dynamique des mesures de promotion de l'emploi; le climat social et les relations professionnelles; le renforcement de l'application des dispositions législatives dans les secteurs assujettis au code du travail ainsi que les mesures engagées pour le parachèvement de la réglementation sociale et l'extension de la protection sociale.

Ainsi, l'année 2012 a été marquée par d'importantes réalisations qui ont concerné tous les domaines d'intervention du Ministère (Emploi, Travail, Protection Sociale) Elle a également, été l'occasion pour lancer plusieurs chantiers structurants.

J'espère que ce premier rapport, qui est loin d'être exhaustif et qui reste perfectible, suscitera suffisamment l'intérêt des partenaires sociaux économiques, des élus, des administrations, des instances de gouvernance, des chercheurs, des usagers et des médias afin d'enrichir les prochaines éditions et les compléter par leurs contributions bienvenues.

Enfin, ce bilan se veut la marque d'un nouvel état d'esprit que je souhaite insuffler dans la conduite des réformes et des relations sociales. Etat d'esprit fait de confiance, de dialogue et de responsabilité, tant le contexte économique et social de notre pays, exige de nous tous, une forte mobilisation et des solutions novatrices et tournée vers un avenir d'équité, de solidarité et de justice sociale.

Abdelouahed SOUHAIL
Ministre de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

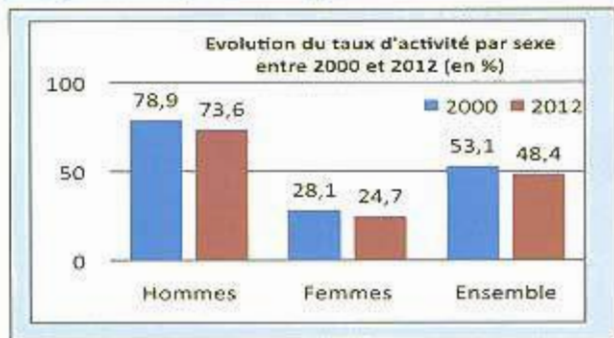
Domaine de l'emploi

Indicateurs sur la situation du marché de l'emploi (Source H C P)

Indicateurs sur l'activité

Population active âgée de 15 ans et plus	Taux d'activité en 2000	Taux d'activité en 2011	Taux d'activité en 2012
○ 10,2 million actifs en 2000	○ 53,1% au niveau national (78,9% pour les hommes et 28,1% pour les femmes)	○ 49,2% au niveau national (74,3% pour les hommes et 25,5% pour les femmes)	○ 48,4% au niveau national (73,6% pour les hommes et 24,7% pour les femmes)
○ 11,5 million actifs en 2012	○ 47% en milieu urbain et 61,4% en milieu rural	○ 43,3% en milieu urbain et 58% en milieu rural	○ 42,8% en milieu urbain et 57% en milieu rural
	○ 45,8% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans	○ 35% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans	○ 33,5% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans

Baisse du taux d'activité de plus de quatre points de pourcentage entre 2000 et 2012



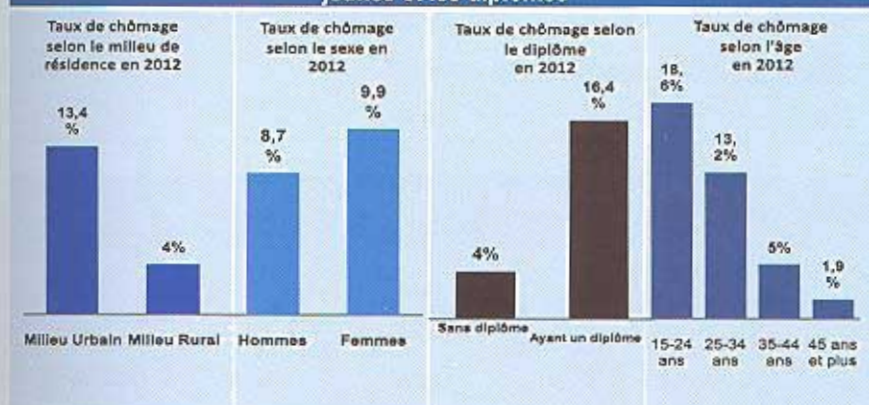
Hausse de la population active (15 ans et plus) de 10,2 millions en 2000 à 11,5 millions en 2012, ce qui représente une offre additionnelle de travail de près de 111.000 personnes en moyenne annuelle durant cette période



• Indicateurs sur le chômage

Stock de chômeurs	Taux de chômage en 2000	Taux de chômage en 2011	Taux de chômage en 2012
<ul style="list-style-type: none"> ○ 1,37 million chômeurs en 2000 ○ 1,03 million chômeurs en 2011 ○ 1,04 million chômeurs en 2012 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 13,4% au niveau national (13,6% pour les hommes et 12,6% pour les femmes) ○ 21,4% en milieu urbain et 5% en milieu rural ○ 19,6% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans ○ 27,4% chez les diplômés (28,9% chez les diplômés de niveau supérieur, 26,7% chez les diplômés de niveau moyen et 7% chez les non diplômés) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 8,9% au niveau national (8,4% pour les hommes et 10,2% pour les femmes) ○ 13,4% en milieu urbain et 3,9% en milieu rural ○ 17,9% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans ○ 16,7% chez les diplômés (19,4% chez les diplômés de niveau supérieur, 15,4% chez les diplômés de niveau moyen et 4% chez les non diplômés) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 9% au niveau national (8,7% pour les hommes et 9,9% pour les femmes) ○ 13,4% en milieu urbain et 4% en milieu rural ○ 18,6% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans ○ 16,4% chez les diplômés et 4% chez les non diplômés

Le taux de chômage demeure élevé dans les villes et parmi les femmes, les jeunes et les diplômés



Tendance baissière du taux de chômage depuis 2000

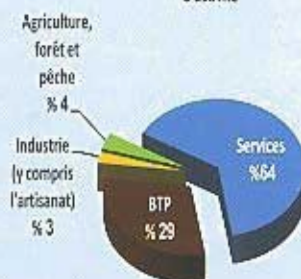


• Indicateurs sur les créations et pertes d'emploi

Création nette annuelle moyenne d'emplois entre 2000 et 2012

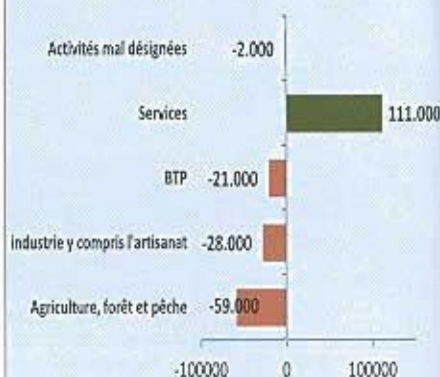
- o 139.000 postes d'emploi ont été créés en moyenne annuelle au cours de la période 2000-2012, dont 74% en milieu urbain.
- o Au niveau sectoriel, 93% des emplois créés durant cette période ont été générés par les services et le BTP :
 - Les services : 64% de l'ensemble des emplois créés ;
 - Le BTP : 29% des emplois créés ;
 - l'agriculture, forêt et pêche : 4% des emplois créés ;
 - L'industrie (y compris l'artisanat) : 3% des postes créés.

Répartition des créations nettes annuelles moyennes d'emplois entre 2000 et 2012, selon le secteur d'activité



Création et perte d'emploi entre 2011 et 2012

- o 1.000 postes d'emplois ont été créés entre 2011 et 2012, résultat d'une création de 127.000 emplois rémunérés et une perte de 126.000 emplois non rémunérés.
- o Les emplois créés ont été générés principalement par le secteur des services avec 111.000 postes d'emplois.
- o Les pertes d'emploi ont concernées tous les autres secteurs d'activité :
 - l'agriculture, forêt et pêche" avec 59.000 postes perdus ;
 - l'industrie (y compris l'artisanat) avec 28.000 postes d'emploi perdus ;
 - Le BTP avec 21.000 postes perdus ;
 - Et les activités mal désignées avec 2.000 postes d'emplois perdus.

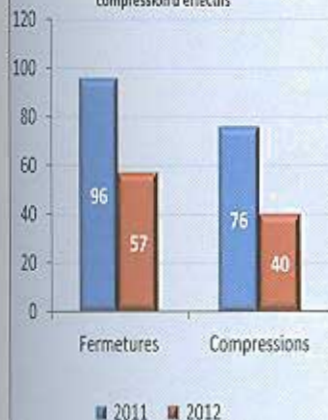


• Indicateurs⁽¹⁾ sur les fermetures d'entreprises et les compressions d'effectifs

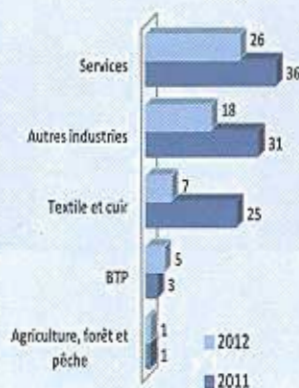
Fermeture d'entreprise et compression d'effectif en 2012

- o 57 fermetures d'établissements ont été signalées en 2012, enregistrant une baisse de 41% par rapport à 2011 (96 fermetures en 2011).
- o Concentration des fermetures d'établissements en 2012 dans les entreprises de moins de 50 salariés (46 établissements, soit 81% du total des fermetures), dont (44%) dans le secteur de l'industrie et (45,6%) dans le secteur des services.
- o Baisse du nombre d'établissements ayant recouru à la compression d'effectifs de 47,4%, passant de 76 établissements en 2011 à 40 établissements en 2012.
- o Concentration du nombre d'établissements ayant recouru à la compression d'effectifs en 2012 dans les petites entreprises (20 établissements, soit 50% du total des établissements) dont (40%) dans l'industrie et (35%) les services.

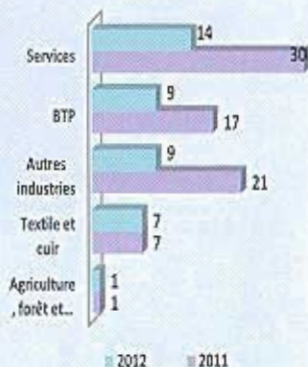
Evolution du nombre de fermetures d'établissements et du nombre d'établissements ayant recouru à la compression d'effectifs



Evolution du nombre de fermetures d'établissements par secteur d'activité entre 2011 et 2012



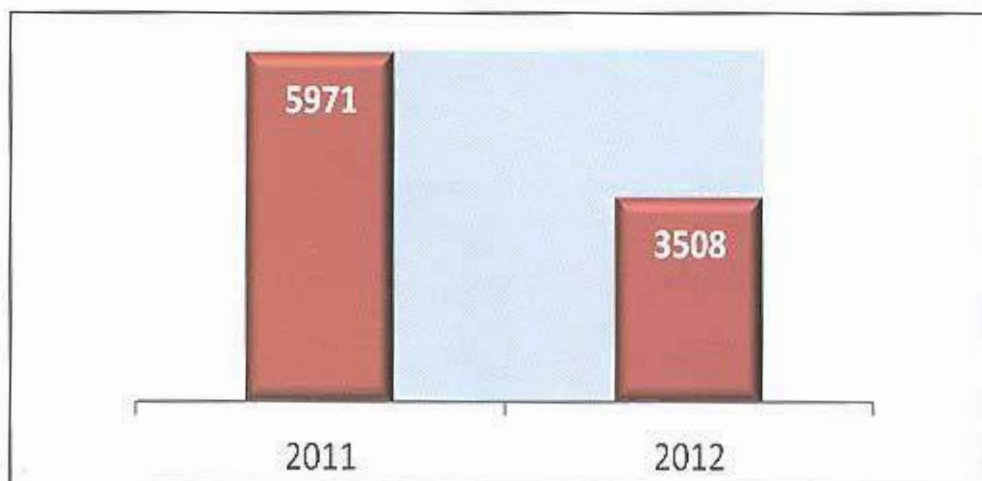
Evolution du nombre d'établissements ayant recouru à la compression d'effectifs par secteur d'activité entre 2011 et 2012



Perte d'emploi suite aux fermetures d'établissements et compressions d'effectifs en 2012

- 3.508 salariés licenciés en 2012 suite aux fermetures d'établissements et compressions d'effectifs, dont :
 - 35% femmes ;
 - 67% exercent dans le secteur de l'industrie.
- Baisse d'environ 41% du nombre de salariés licenciés entre 2011 et 2012 (5.971 salariés licenciés en 2011).

Evolution du nombre de salariés licenciés suite aux fermetures d'établissements et compressions d'effectifs entre 2010 et 2011



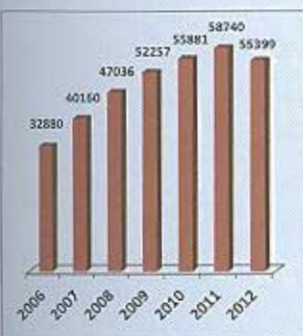
(*) Ces indicateurs ont été établis sur la base de l'exploitation des états de données transmis par les délégations de l'emploi sur la situation de l'emploi au niveau local (inspection du travail).

Bilan des programmes actifs de l'emploi

• Programme « IDMAJ »

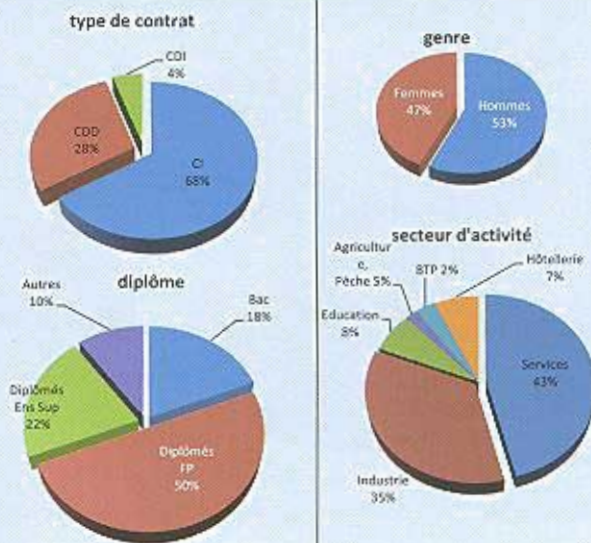
Objectifs	Bilan en 2011	Bilan en 2012	indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les jeunes diplômés : Acquérir une première expérience en entreprise ; ○ Pour les entreprises : Insérer des jeunes diplômés sans avoir à supporter des charges salariales trop lourdes. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ 58.740 chercheurs d'emploi insérés en 2011. <p>Source : ANAPEC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ 55.399 chercheurs d'emploi insérés en 2012 ○ 342.353 chercheurs d'emploi insérés durant la période 2008 à 2012. <p>Source : ANAPEC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Taux d'insertion des bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 40% à la fin du contrat d'insertion ; - 74,8% après environ 12 mois de l'achèvement du contrat d'insertion. ○ Réduction de la durée moyenne pour l'obtention d'un emploi durable : <ul style="list-style-type: none"> - 3,7 mois pour les bénéficiaires à la fin du contrat d'insertion Idmaj ; - 12,8 mois pour les chercheurs d'emploi n'ayant pas bénéficié du programme Idmaj. ○ Incitation des employeurs à recruter : <ul style="list-style-type: none"> - 24% ont déclaré que le programme Idmaj les a incités à recruter. <p>Source : Enquête réalisée par le MEFP en 2011.</p>

Evolution du nombre de bénéficiaires du programme IDMAJ depuis 2006



Année 2013 : insertion de 13.468 chercheurs d'emploi jusqu'à fin mars.

Répartition des bénéficiaires du programme IDMAJ En 2012



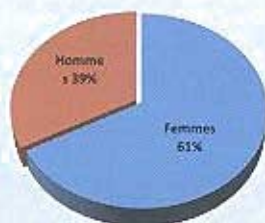
Bilan des programmes actifs de l'emploi

• Prise en charge de la couverture sociale (PCS)

Objectifs	Bilan depuis le démarrage
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la couverture sociale aux bénéficiaires des contrats formation l'insertion, suite à un recrutement dans le cadre d'un CDI. 	<ul style="list-style-type: none"> 292 contrats signés depuis la date d'entrée en vigueur à fin décembre 2012. <p style="text-align: right;">(Source : ANAPEC)</p>

Répartition des bénéficiaires de la prise en charge de la couverture sociale (Bilan depuis le démarrage)

Répartition par genre



Répartition par diplôme



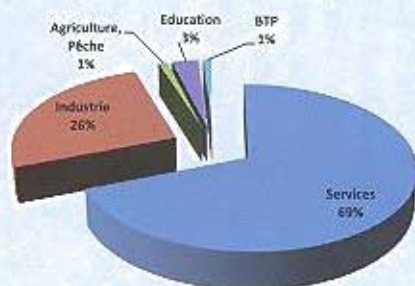
Répartition par Région



Répartition par taille d'entreprise



Répartition par secteur d'activité



Bilan des programmes actifs de l'emploi

• Contrat d'Intégration Professionnelle (CIP)

Objectifs

- o Accéder à un premier emploi Pour les chercheurs d'emploi difficilement insérables ;
- o Formation/adaptation des profils aux postes à pourvoir pour les entreprises ;
- o Promouvoir l'emploi décent.

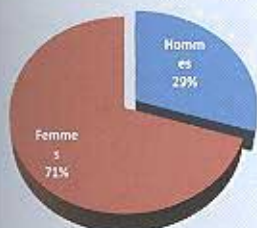
Bilan depuis le démarrage

- o 147 contrats signés depuis la date d'entrée en vigueur à fin décembre 2012.

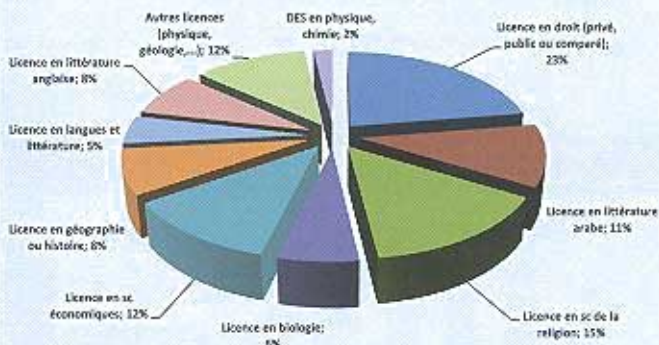
(Source : ANAPEC)

Répartition des bénéficiaires du contrat d'Intégration Professionnelle (CIP) (Bilan depuis le démarrage)

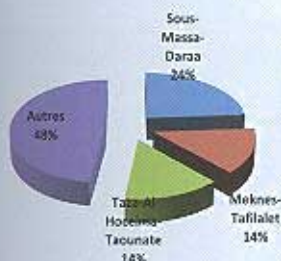
Répartition par genre



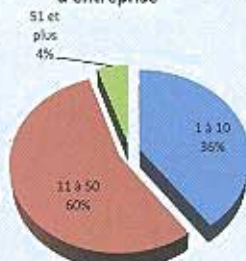
Répartition par diplôme



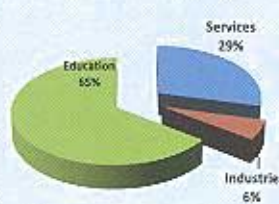
Répartition par Région



Répartition par taille d'entreprise



Répartition par secteur d'activité



Bilan des programmes actifs de l'emploi

• Programme « TAEHIL »

Objectifs	Bilan en 2011	Bilan en 2012	Indicateurs
<p>Améliorer l'employabilité des chercheurs d'emploi par le biais de trois types de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La formation contractuelle pour l'emploi ; o La formation qualifiante ou de reconversion ; o La formation dans les secteurs émergents. 	<p>o 18.136 bénéficiaires du programme en 2011.</p> <p>(Source : ANAPEC)</p>	<p>o 18.313 bénéficiaires du programme en 2012.</p> <p>o 86.784 bénéficiaires entre 2007 à 2012.</p> <p>(Source : ANAPEC)</p>	<p>o 60% des bénéficiaires exercent une activité rémunérée trois mois après la fin de leur formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation qualifiante ou de reconversion (FQR) : 35% ; - Formation contractualisée pour l'emploi (FCE) : 70% ; - Secteurs émergents : 100% ; <p>o 87% des bénéficiaires de FCE recrutés définitivement par l'entreprise après trois mois de la fin de la formation ;</p> <p>o 83% des personnes sondés ont déclaré être satisfaits de la FCE contre 32% de la FQR.</p> <p>(Source : Enquête ANAPEC 2009.)</p>

Evolution du nombre de bénéficiaires du programme TAEHIL depuis 2007



Année 2013 : 5.794 bénéficiaires jusqu'à fin mars.

Evolution du nombre de bénéficiaires selon la nature de la formation



Répartition de l'effectif des conventions signées (Bilan 2012)

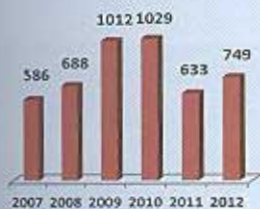


Bilan des programmes actifs de l'emploi

• Programme « MOUKAWALATI »

Objectifs	Bilan en 2011	Bilan en 2012	Evaluation
Appui des porteurs de projet de création d'entreprises à travers un dispositif d'accompagnement pré et post création.	<ul style="list-style-type: none"> 633 entreprises créées et 1582 emplois générés. <p>(Source : ANAPEC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> 749 entreprises créées et 1970 emplois générés. Depuis son lancement en 2007 Jusqu'à 2012 : <ul style="list-style-type: none"> Près de 30.000 porteurs de projets formés ; Près de 29.200 candidats sélectionnés ; Près de 4.700 entreprises créées ; Plus de 13.500 emplois générés. <p>(Source : ANAPEC)</p>	Etude d'évaluation en cours de réalisation par l'ANAPEC.

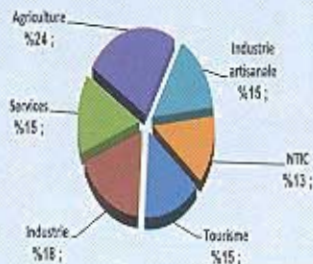
Evolution du nombre d'entreprises créées depuis Le démarrage du programme MOUKAWALATI



Année 2013 : 162 entreprises créées jusqu'à fin mars



Projets financés et autofinancés selon le secteur d'activité en 2012

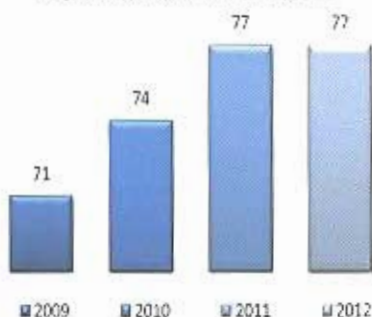


Projets financés et autofinancés en 2012



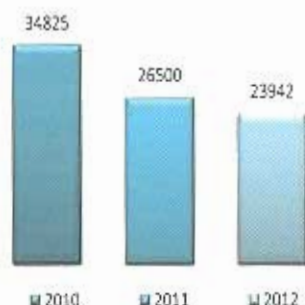
Renforcement de la proximité du service aux chercheurs d'emploi
 Nombre d'agences ANAPEC : 77, dont 4 agences à l'international

Augmentation du nombre d'agences



Promotion de la création d'entreprises
 Renforcement du dispositif d'auto-emploi

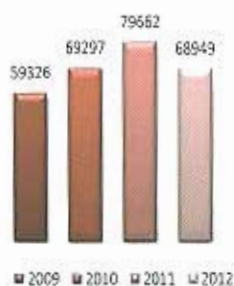
Bénéficiaires des sessions d'information sur l'auto-emploi



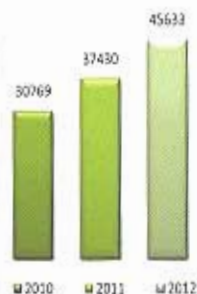
Amélioration de l'employabilité des chercheurs d'emploi

Accompagnement des employeurs et des investisseurs

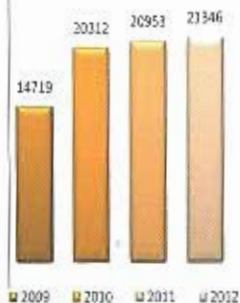
Evolution du nombre d'entretiens de positionnement



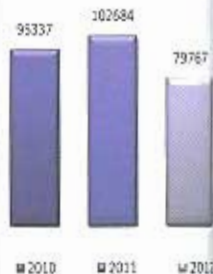
Ateliers de recherche d'emploi



Evolution du nombre de visites de prospection



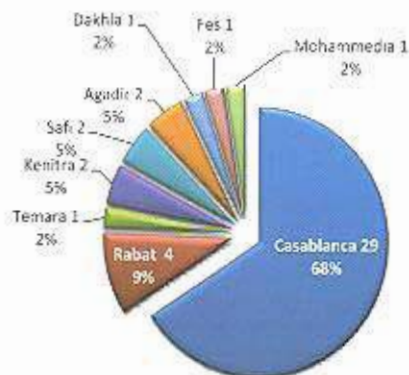
Offres d'emploi recueillies



Intermédiation Privée dans le marché du travail

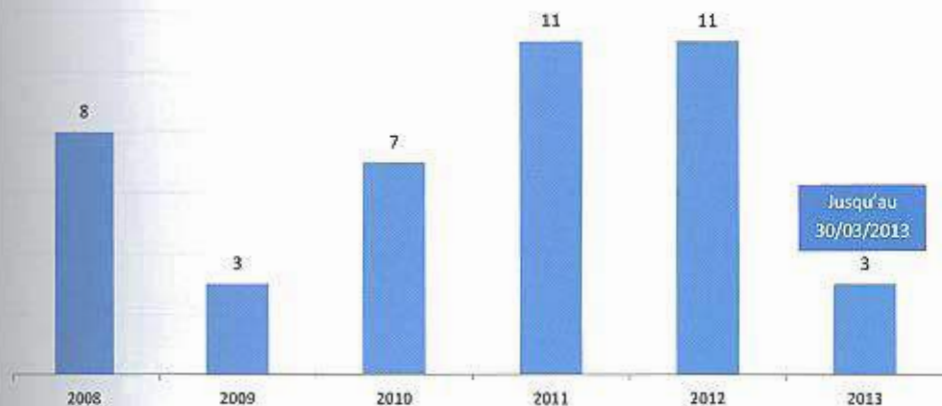
- 43 agences de recrutement privées sont autorisées à exercer l'intermédiation en matière de recrutement et d'embauchage
- 70% des ARP autorisées sont concentrées dans la région du Grand-Casablanca

Répartition des ARP autorisées par ville



- 58% des autorisations ont été délivrées durant la période 2011-2012
- La première autorisation a été délivrée en 2008

Evolution du nombre d'ARP autorisées



Flux migratoires des salariés

• Immigration des salariés étrangers

Bilan 2012

11% du total des contrats de travail d'étrangers, au titre de l'année 2012, ont été visés au profit des sociétés adjudicatrices de marchés publics ou dans le cadre de conventions d'investissement conclues avec l'Etat contre 17 % en 2011.

Depuis janvier 2013 à fin février 2013, 1.387 contrats de travail ont été visés, dont 543 en 1^{er} établissement et 844 contrats renouvelés.

Emploi des salariés étrangers au Maroc au titre des années 2011 et 2012

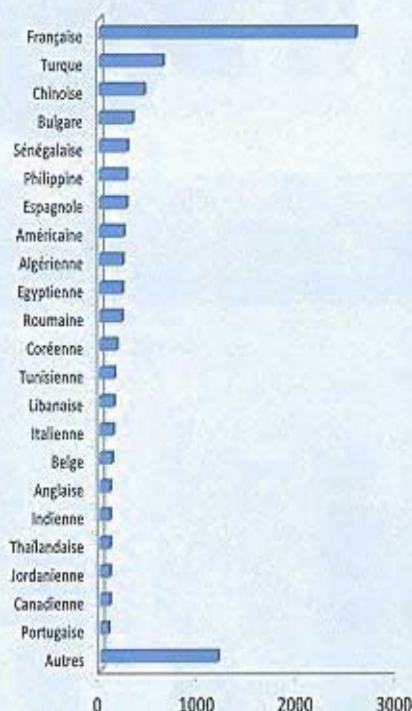
Répartition des contrats visés en 2011 et 2012



Répartition des contrats des salariés étrangers visés selon la nature des contrats en 2011 et 2012



Contrats visés en faveur des salariés étrangers selon la nationalité au titre de l'année 2012



Flux migratoires des salariés

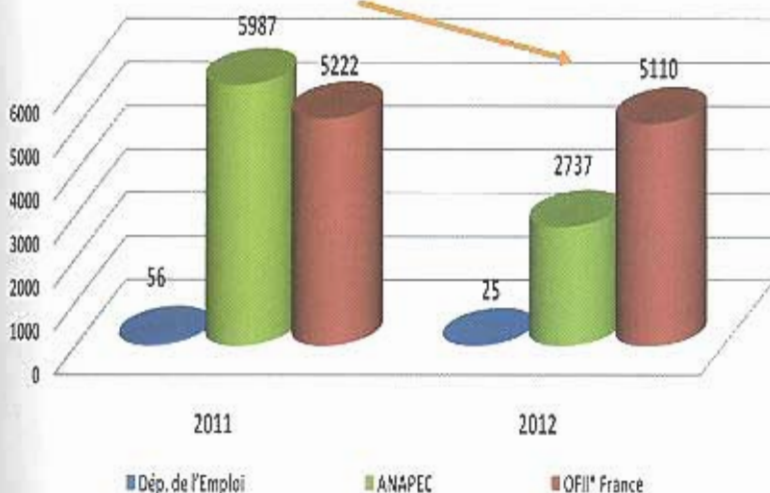
• Emigration des salariés marocains

Bilan 2012

- 2737 offres d'emploi ont été satisfaites par l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences, principalement dans les secteurs de l'agriculture, l'hôtellerie et le gardiennage, dont la majorité (96%) vers l'Espagne
- Le nombre de salariés marocains ayant émigré vers la France (en majorité saisonniers) au titre de l'année 2012 est estimé à 5110, soit une baisse de 2.14% en comparaison avec 2011.

Emigration des salariés marocains à l'Etranger au titre des années 2011 et 2012

Emigration des salariés marocains à l'étrangers
au titre des années 2011 et 2012



- Conventions de main d'œuvre/conventions d'établissement

CONVENTIONS DE MAIN-D'ŒUVRE

PAYS	DATE DE SIGNATURE
Allemagne Fédérale	21 mai 1963
France	1 juin 1963
Belgique	17 février 1964
Hollande	14 mai 1969
Libye	20 août 1983
Qatar	22 décembre 1981 24 Novembre 2011 (Protocole additif)
Irak	21-mai-81
Emirats Arabes Unis	22 décembre 1981 24 Juillet 2007 (Protocole de coopération en matière d'emploi et du travail)
Jordanie	20 avril 1983
Espagne	25 juillet 2001
Italie	21 novembre 2005 9 Juillet 2007 (Protocole Exécutif)

CONVENTIONS D'ETABLISSEMENTS

PAYS	DATE DE SIGNATURE
Algérie	15-mars-63 Modifiée le 15 Janvier 1969
Sénégal	27-mars-64
Tunisie	09-déc-64

En vertu de ces accords les ressortissants de ces pays sont considérés comme des ressortissants du pays d'accueil

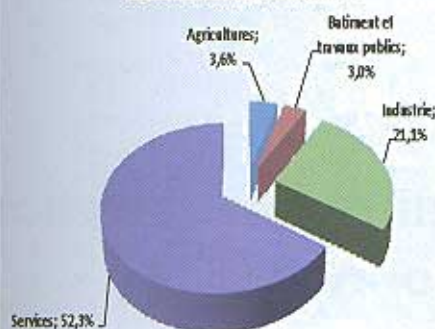
Maintien en service après la limite d'âge

Bilan 2012

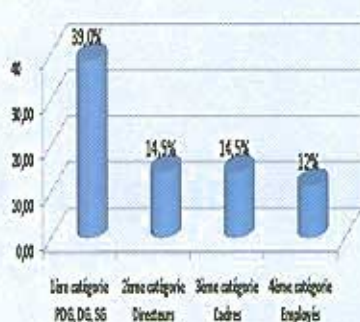
- 86% des demandes acceptées de maintien en service après la limite d'âge en 2012 concernent des salariés marocains

En 2013 et à fin février, ce service a étudié 27 demandes de maintien en service après la limite d'âge, dont 20 ont été acceptées pour les salariés marocains et 5 pour les salariés étrangers.

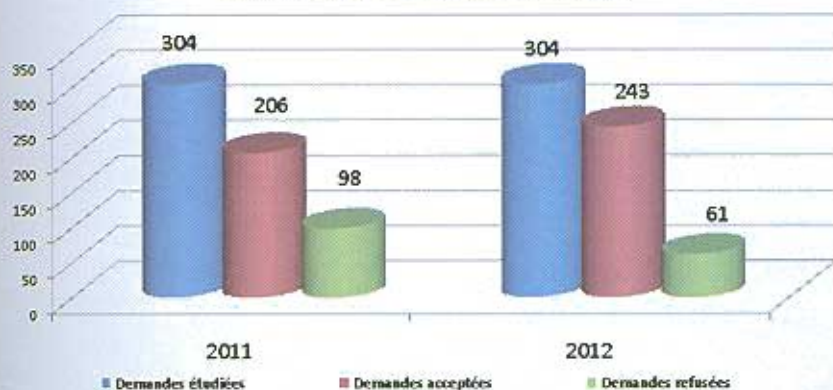
Répartition des demandes acceptées par secteur d'activité au titre de l'année 2012



Structure des demandes acceptées selon les catégories professionnelles au titre de 2012



Demands de maintien en service au titre des années 2011 et 2012



Domaine du Travail et des Relations Professionnelles

Contrôle de l'application de la législation du travail

Dans le cadre de l'exécution des contrats - objectifs conclus, entre l'administration centrale et les délégations de l'emploi, les réalisations suivantes ont été enregistrées :

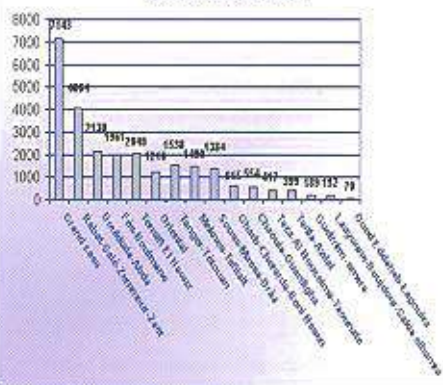
1- Contrôle dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services

- La réalisation de **25.411** visites au cours de l'année 2012, contre **17.871** pendant l'année 2011, soit une augmentation de **42.19%**.

- La répartition des visites d'inspection par région se présente comme suit :

- région du Grand Casa avec **28.11%** sur l'ensemble des visites ;
- région de Rabat Salé Zemmour Zaer avec **15.99%** sur l'ensemble des visites ;
- Doukala Abda avec **8.38%** sur l'ensemble des visites.

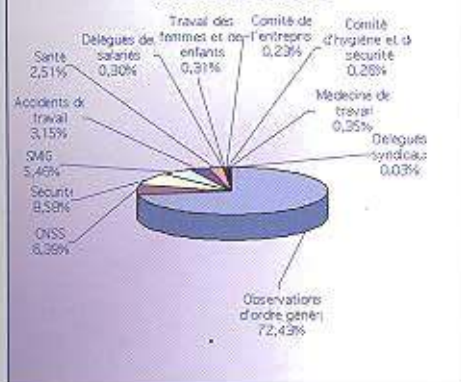
Repartition du nombre de visites selon les régions au cours de l'année 2012



Lesdites visites ont donné lieu à :

- **814.708** observations dont :
 - ✓ 590.107 observations d'ordre général ;
 - ✓ 90.367 sur la Santé et la sécurité au travail ;
 - ✓ 44.450 sur le SMIG ;
 - ✓ 2538 sur le Travail des enfants et des femmes ;
 - ✓ 2471 sur la Représentation des salariés
- **487** procès-verbaux dressés, comportant **763** délits, et **8.929** contraventions.

Observations formulées par les agents du contrôle au cours de l'année 2012



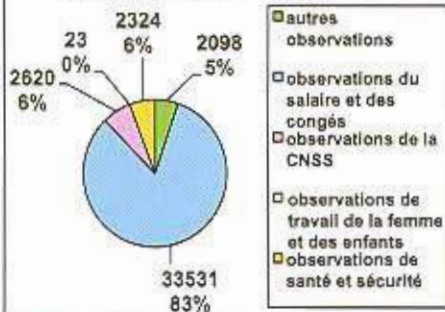
2- Contrôle dans le secteur agricole :

- Réalisation de 1.306 visites d'inspection en 2012 contre 1.232 en 2011 soit une augmentation de 6% ;
- Ces visites se répartissent selon les régions comme suit :
 - ✓ La région de Doukkala- Abda avec 23 % de l'ensemble des visites effectuées ;
 - ✓ La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer avec 13% de l'ensemble des visites effectuées ;
 - ✓ La région du Gharb-Chrarda-Benihsen avec 11% de l'ensemble des visites réalisées.

Nombre de visites d'inspection effectuées dans le secteur agricole selon les régions en 2012



Répartition des observations des visites d'inspection selon leur nature dans le secteur agricoles au titre de l'année 2012



Au cours des dites visites :

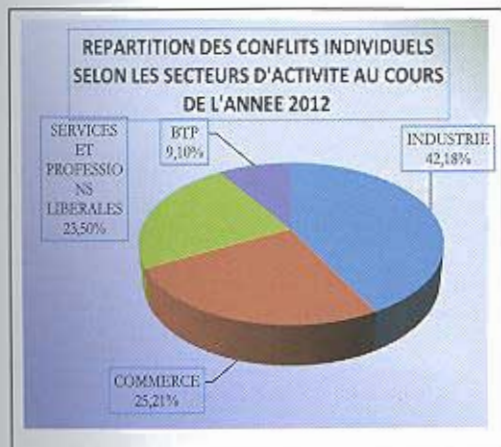
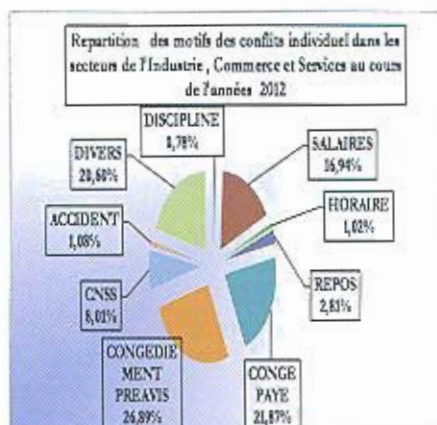
- 40.596 observations ont été adressées aux employeurs ne respectant pas la législation du travail dont :
 - ✓ 1.122 observations relatives à l'hygiène ;
 - ✓ 1.202 observations afférentes à la sécurité au travail.
- 21 procès-verbaux ont été dressés comportant 2.736 contraventions et 41 délits.

La gestion des relations professionnelles

1- Secteurs de l'industrie, du Commerce et des Services

❖ Les conflits individuels du travail :

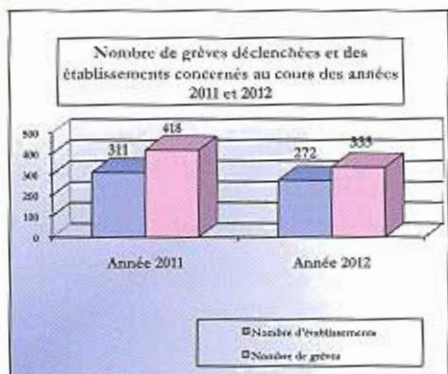
- Examen de **33.854** conflits individuels du travail en 2012, contre **30.647** durant l'année 2011, soit une augmentation de **10.46%**.
- Les motifs de ces conflits individuels, portent notamment sur le licenciement et le non respect du délai de préavis avec **26.89%**, les congés annuels payés avec **21.87%**, et le non paiement des salaires avec **16.94%**.



- le secteur de l'industrie occupe la première place avec **14.281** conflits individuels du travail, soit **42.18%**, suivi par le secteur du commerce avec **8536** conflits, soit **25.21%**, le secteur des services et des professions libérales avec **7955** conflits, soit **23.50%**, et le secteur du BTP avec **3082** conflits, soit **9.10%**.

❖ Les Grèves déclenchées:

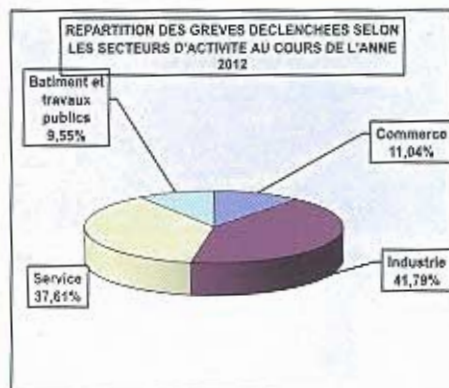
- Enregistrement de **335** grèves déclenchées dans **272** établissements au cours de l'année 2012, contre **418** dans **311** établissements au titre de l'année 2011, soit une baisse de **19.86%**.
- 25.148** salariés ont participé à ces grèves sur un effectif total de **55.377** salariés, soit un taux de participation de **45.41%**.
- La région du **Grand Casablanca** a enregistré le plus grand nombre de grèves déclenchées avec **81** grèves déclenchées ce qui représente **24.18%**, suivie par la région de **Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr** avec **43** grèves déclenchées soit un taux de **12.84%**, et la Région de **Tensift EL Haouz** avec **31** grèves déclenchées soit un taux de **9.25%**.



- les motifs des grèves déclenchées au cours de l'année 2012 portent notamment sur :

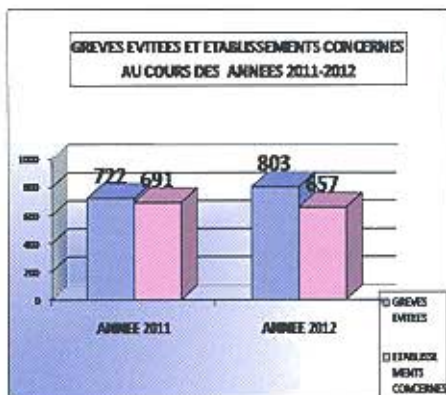
- ✓ le retard ou le non paiement des salaires avec **19.74%**,
- ✓ l'atteinte aux avantages sociaux avec **14.77%**,
- ✓ le licenciement avec **12.50%**,
- ✓ la protection sociale avec **8.66%**.

Le secteur de l'industrie vient en premier lieu avec **140** grèves déclenchées dans **115** établissements soit un taux de **41.79%** sur l'ensemble des grèves, suivi par le secteur des services avec **126** grèves dans **98** établissements, soit un taux de **37.61%**, le secteur du commerce avec **37** grèves déclenchées dans **32** établissements, soit un taux de **11.04%** et le secteur du BTP avec **32** grèves déclenchées dans **27** établissements, soit un taux de **9.55%**.

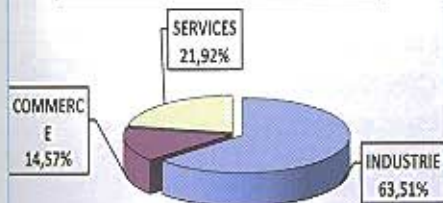


❖ Les grèves évitées :

- L'action préventive dans le domaine des conflits du travail au titre de l'année 2012 a permis d'éviter le déclenchement de **803** grèves dans **657** établissements contre **722** grèves dans **691** établissements au cours de l'année 2011, soit une augmentation de **11.22%**, ladite action s'est traduite par le gain de **72.874** journées de travail, à raison d'une journée seulement par salarié et par grève.



REPARTITION DES GREVES EVITEES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITES AU COURS DE L'ANNEE 2012

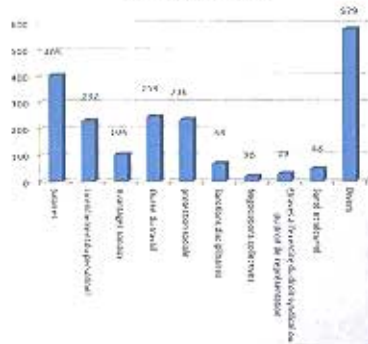


- La région de **Guelmim-Es Semara** occupe la première place avec **119** grèves évitées soit un taux de **14.82%**, suivie par la région du **Grande Casablanca** avec **13.82%**, et les régions de **Tanger-Tétouan** et **Fès-Boulemane** respectivement avec **13.20%** et **11.21%**.
- le secteur de l'industrie (textile/habillement, industrie alimentaire, BTP) occupe la première place, suivi par les secteurs des services et le secteur du commerce.

- Les motifs de ces grèves évitées portent notamment sur :

- ✓ le retard du paiement des salaires avec **20.57%**
- ✓ la durée du travail avec **12.60%**
- ✓ La protection sociale avec **11.99%**.

MOTIFS DES GREVES EVITEES AU COURS DE L'ANNEE 2012

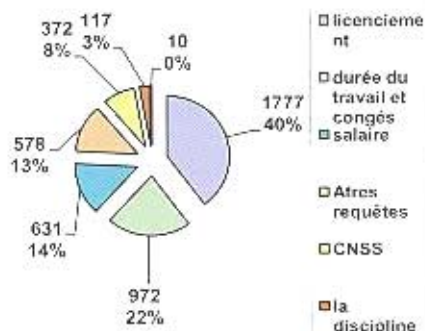


2- Les relations professionnelles dans le secteur agricole :

Conflits individuels :

- Examen de 2.411 conflits individuels au cours de l'année 2012 contre 2.257 conflits au titre de l'année 2011 par les agents des lois sociales en agriculture, ce qui représente une augmentation de 6.82% ;
- règlement de 2.140 requêtes sur un total de 4.457, soit un taux de satisfaction de 48% ;
- transmission de 926 conflits individuels aux tribunaux sur un total de 2.411 conflits ;
- les motifs des requêtes portent notamment sur :
 - ✓ le licenciement : 1.777 requêtes soit un taux de 40% ;
 - ✓ la durée du travail et les congés payés : 972 requêtes soit un taux de 22% ;
 - ✓ les salaires : 631 requêtes soit un taux de 14% ;
 - ✓ le règlement de la situation des salariés vis-à-vis la CNSS : 372 requêtes soit un taux de 8%.
- la région de Souss-Massa-Draa vient, en premier lieu, avec 1.233 conflits soit un taux de 51%, suivie par la région de l'Oriental avec 307 conflits, soit un taux de 13% et la région du Gharb-Chrarda-Benihsen avec 226 conflits, soit un taux de 9%.

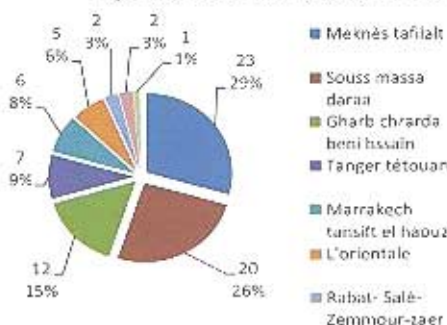
Motifs des conflits individuels dans le secteur agricole au cours de l'année 2012



Grèves Déclenchées :

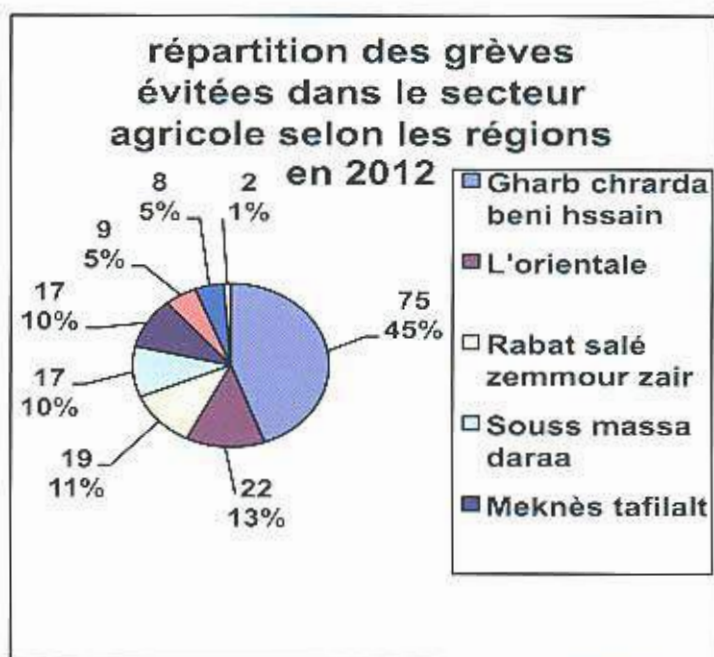
- Déclenchement de 78 grèves dans 50 exploitations agricoles au titre de l'année 2012, contre 56 grèves dans 37 exploitations en 2011, soit une augmentation de 39.28%, dont :
 - ✓ 3.563 salariés grévistes ;
 - ✓ 17.714 journées de travail perdues ;
- Ces grèves sont réparties selon les régions comme suit :
 - ✓ La région de Meknès-Tafilalet représente 29% de l'ensemble des grèves déclenchées ;
 - ✓ La région de Souss-Massa-Draa représente 26% de l'ensemble des grèves déclenchées ;
 - ✓ La région du Gharb-Chrarda-Benihsen représente 15% de l'ensemble des grèves déclenchées ;
 - ✓ La région de Tanger-Tetouan représente 9% de l'ensemble des grèves déclenchées.
 - ✓ Les motifs de ces conflits portent notamment sur le paiement des salaires, la régularisation de la situation des salariés auprès de la CNSS, le licenciement et les mesures disciplinaires.

répartition des grèves déclenchées dans le secteur agricole selon les régions en 2012



Grèves évitées :

- Le rôle préventif a permis d'éviter le déclenchement de 169 grèves dans 119 exploitations agricoles contre 208 grèves dans 144 exploitations agricoles au cours de l'année 2011.
- La région du Gharb-Chrarda-Benihsen occupe la première place avec 75 conflits soit un taux de 45%, suivie par la région de l'Oriental avec 22 conflits soit un taux de 13%, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer avec 19 conflits soit un taux de 11% et les régions de Meknès-Tafilalet et Souss-Massa-Draa avec 17 conflits pour chacune soit un taux de 10%.
- Les motifs de ces conflits portent notamment sur le paiement des salaires, la protection sociale, le licenciement et l'entrave à l'exercice de la liberté syndicale.



Les Instances Consultatives Tripartites

Instance	Date de la tenue de la session
<p>Le Conseil de la Négociation Collective</p>	<p>La dernière Session du conseil a eu lieu le 09 Octobre 2012.</p> <p>Plusieurs propositions et recommandations ont été émises lors de cette session notamment la constitution d'un groupe de négociateurs dans le domaine du code et des techniques de la convention collective et la constitution d'un groupe de travail au niveau régional sous forme d'une commission paritaire et la transformation de certains protocoles en conventions collectives du travail.</p>
<p>Conseil de Médecine du Travail et de Prévention des risques Professionnels</p>	<p>La dernière session de ce conseil a eu lieu le 23 Octobre 2012.</p> <p>Plusieurs propositions et recommandations ont été émises lors de cette session notamment, la mise en œuvre de la convention 187 après sa ratification finale, l'adoption de la loi sur la santé et sécurité au travail dans les secteurs public et privé et le renforcement du contrôle dans les domaines de la santé et sécurité au travail.</p>
<p>La Commission tripartite chargée du suivi de l'application des dispositions juridiques relative aux Entreprises d'Emploi Temporaire</p>	<p>La dernière session de cette commission a eu lieu le 30 Mai 2012.</p> <p>Plusieurs propositions et recommandations ont été émises lors de cette session notamment, la constitution d'une commission restreinte tripartite pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des travaux de la dite commission, l'organisation d'une journée d'étude tripartite par la fédération des entreprises d'emploi temporaires relevant de la CGEM, et ce, pour l'étude des problèmes liés au travail temporaire et la proposition des mesures nécessaires pour le renforcement de l'application de la loi.</p>
<p>La Commission Nationale d'Enquête et de Conciliation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen de 42 conflits collectifs du travail au cours de l'année 2012. ▪ 19 conflits collectifs ont été réglés contre 22 non réglés. ▪ Un conflit collectif en cours d'examen. ▪ Les conflits collectifs du travail non réglés sont soit différés au tribunal, soit réglés directement dans le cadre d'un accord à l'amiable.

Les Instances Consultatives Tripartites

Répartition des conflits collectifs du travail examiné par la Commission Nationale d'Enquête et de Conciliation au cours de l'année 2012 selon les régions.

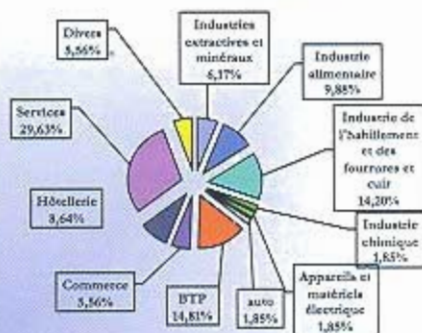
Région	Nombre de conflits	Nombre de conflits réglés	Nombre de conflits non réglés	Nombre de conflits En cours d'examen
Rabat- Salé- Zemmour- Zaër	10	04	06	00
Le grand Casablanca	07	05	02	00
Tanger-Tétouan	07	01	06	00
Gharb-Cherarda- Beni hssen	05	03	02	00
Fés-Boulmane	05	01	03	01
Meknés-Tafilalt	01	01	00	00
Doukkala-Abda	01	00	01	00
Chaouia- Ouardigha	02	01	01	00
Tensift El Haouz	01	00	01	00
Taza-Al Houceima- Taounate	01	01	00	00
Souss-Massa- Draâ	02	02	00	00
Totale	42	19	22	01

La négociation collective

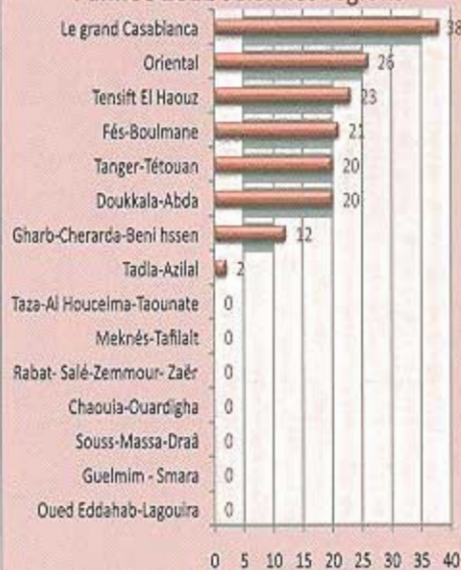
❖ Conventions collectives du travail :

- Conclusion d'une convention collective du travail à la société « **Tecmed** »
- Renouveau de la convention collective conclu à la société « **Maroc Telecom** ».
- Ce bilan reste très modeste, et ce malgré les efforts déployés par ce ministère en vue de promouvoir le Droit contractuel. Ce qui nécessite l'implication effective des partenaires sociaux dans les initiatives entreprises dans ce cadre.

Répartition des protocoles d'accord par branche d'activité au cours de l'année 2012



Répartition des protocoles d'accord conclus au cours de l'année 2012 selon les régions



❖ Protocoles d'accord :

- la majorité des protocoles d'accord sont conclus soit à l'occasion du déclenchement d'un conflit collectif du travail ou bien lors de l'examen des motions revendicatives.
- L'année 2012 a connu la conclusion de **162** protocoles d'accord contre **185** enregistrés durant l'année 2011 soit une baisse de **12,43%**
- Ces protocoles d'accord ont touchés respectivement le secteur des services avec **48** protocoles d'accord (**29,63%**), suivi du secteur du BTP avec **24** protocoles d'accord (**14,81%**), et puis le secteur du textile et de l'habillement et cuir avec **23** protocoles d'accord (**14,20%**)
- La région du **Grand Casablanca** arrive en tête avec **38** protocoles d'accord suivi par la région de l'**Oriental** avec **26** protocoles d'accord, et la région **Marrakech-Tensift-Al Haouz** avec **23** protocoles d'accord.

I- Les textes promulgués :

- Décret Fixant les règles d'hygiène applicable aux salariés travaillant à domicile ainsi que les obligations qui incombent aux employeurs faisant exécuter des travaux à domicile, la version arabe a été publiée au bulletin officiel n° 6067 du 23 juillet 2012, et la version française au Bo n° 6084 du 20 septembre 2012 ; Ce projet a pour objectif de déterminer les obligations des employeurs à travers :
 - l'information des salariés de tous risques liés à leur travail ;
 - la sensibilisation quant aux précautions à prendre ;
 - La mise à leur disposition des moyens de protection efficaces,
 - La sensibilisation des salariés quant à leurs obligations à respecter les instructions de l'employeur en matière de sécurité et l'utilisation des équipements du travail d'une manière correcte.



- Décret n° 2.12.386 modifiant et complétant le décret n° 2-08-528 du 21 mai 2009 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus au benzène et aux produits dont le taux en benzène est supérieur à 1 % en volume. la version arabe a été publiée au bulletin officiel n° 6086 du 27 septembre 2012, et la version française au Bo n° 6088 du 04 octobre 2012 ;
Ce décret modificatif vise à combler les insuffisances qui entachent le décret n° 2.08.528 et notamment en ce qui concerne les conditions et modalités de désignation des laboratoires qualifiés pour contrôler le degré de concentration du benzène dans les lieux du travail, en instaurant des critères objectifs et scientifiques pour la désignation des laboratoires.

- Décret n° 2.12.387 modifiant et complétant le décret n°2-98-975 relatif à la protection des travailleurs exposés aux poussières d'amiante. la version arabe a été publiée au bulletin officiel n° 6086 du 27 septembre 2012, et la version française au Bo n° 6088 du 04 octobre 2012 ;

Le décret modifiant et complétant le décret n°2.98.975 publié le 28 chaoual 1430 (23janvier 2001) concernant la protection des salariés exposés aux poussières d'amiante. il a été publié au bulletin officiel n°6086 du 27 septembre 2012 (version arabe) et au bulletin officiel n°6088 du 4 octobre 2012 (version française) ;

Ce décret modificatif a pour but de combler certaines lacunes contenues dans le décret n°2.98.975, notamment en ce qui concerne les conditions et les modalités de désignation des laboratoires qualifiés, le contrôle des mesures de concentration des poussières d'amiante en suspension dans l'air des lieux de travail, selon la méthode de comptage au microscope optique en contraste de phase, en fixant des normes objectives et scientifiques pour la désignation des laboratoires.



- Arrêté fixant les modalités de l'application des dispositions de l'article 327 de la loi n° 6899 relative au Code du travail a été transmis au Secrétariat générale digouvernement le 16 juillet 2012 et publié (version arabe et française) au bulletin officiel n° 6092 du 18 octobre ;

Cet arrêté vise à déterminer les examens médicaux effectués avant l'embauche et au plus tard avant l'expiration de la période d'essai, et à fixer la périodicité des examens, ainsi que l'examen à réaliser a l'occasion de la reprise du travail. L'arrête détermine la liste destravaux nécessitant un contrôle médicale particulier, et la fixation du modèles du dossier médicale et de la fiche d'aptitude médicale,

- Deux décisions du ministre de l'emploi de la Formation Professionnelle fixant respectivement le salaire annuel servant au calcul des rentes des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à leurs ayant droit, et le montant de la majoration des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles atteintes d'incapacité totale les obligeant, à effectuer les actes ordinaires de la vie et à avoir recours à l'assistance d'une tierce personne. Ces deux décisions ont été publiée selon le n° N° 6092 du 18 octobre 2012 ; Ces deux décisions ont été prises pour l'app lication du décret n° 2.64.036 du 2 avril 1964 relatif à la fixation des rentes des victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles notamment son article 7.



Cet article prévoit qu'à l'occasion de chaque augmentation du Smig deux décisions du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle fixent :

- le nouveau salaire annuel servant au calcul des rentes, il égale 2280 fois le salaire horaire ;
 - le plafond du salaire irréductible.
 - Arrêté Fixant le modèle du règlement intérieur prévu par l'article 139 du code du travail. la version arabe a été publiée au bulletin officiel N° 6094 ;
- Cet arrêté vise à régler les rapports entre l'employeur et ses salariés dans les établissements employant moins de 10 salariés en vue de stabiliser les relations du travail et de limiter les cas conflictuels. Ce mécanisme est considéré comme un bon moyen pour l'employeur pour mieux gérer ses relations avec les salariés.

- Arrêté Désignant les membres de la commission compétente relative aux entreprises d'emploi temporaire pour une période de 2 ans après la fin de la durée de désignation des anciens membres :

Le décret n° 2.04.464 promulgué le 29 décembre 2004 relatif aux entreprises du travail temporaires fixe la composition et le mode de fonctionnement de la commission susmentionnée. Ce décret renvoie à un arrêté en vertu duquel sont désignés les représentants des organisations professionnelles des employeurs et les représentants des organisations syndicales des salariés. Cette composition est tripartite et comporte 18 membres dont 6 représentant l'administration, 06 les employeurs, et 06 les syndicats les plus représentatifs.



- Arrêté fixant les termes de l'avis indiquant les dangers du benzolisme ainsi que les précautions à prendre pour prévenir cette intoxication et en éviter le retour. Le projet a été publié au bulletin officiel (version arabe et française) n° 6092 du 18 octobre 2012 :

Cet arrêté vise, en application de l'article 15 du décret n° 2.08.528, à déterminer les dangers dus en benzène, et fixe les cas d'intoxication aigus et chronique, ainsi que les mesures médicales les mesures préventives technique à prendre pour prévenir cette intoxication, et en éviter le retour.

- Arrêté fixant les termes des recommandations pour les visites médicales du personnel exposé aux dangers d'intoxication benzolique. la version arabe a été publiée au bulletin officiel n° 6067 du 23 juillet 2012, et la version française au Bo n° 6084 du 20 septembre 2012 ; Cet arrêté vise, en application l'article 16 du décret n° 2.08.528, à déterminer les termes des recommandations relatives aux visites médicales du personnel exposés aux dangers du benzolisme. L'arrêté fixe les visites médicales et leur périodicité, ainsi que les indications que doivent comporter la fiche d'exposition au danger et la fiche d'aptitude.



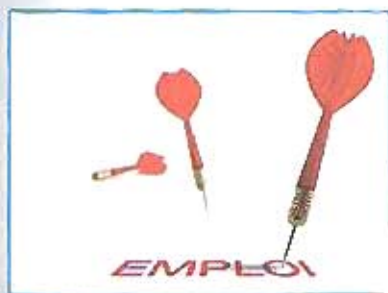
II- Les conventions internationales et arabes du travail ratifiées :

La ratification de la convention sur le travail maritime de l'année 2006 :

Cette convention vise à mettre en place une norme unique et cohérente qui intègre autant que possible toutes les normes à jour contenues dans les conventions et recommandations internationales du travail maritime en vigueur, ainsi que les principes fondamentaux énoncés dans d'autres conventions internationales du travail. La convention comporte trois chapitres à savoir : Les matières et les règles qui indiquent les droits, les principes fondamentaux, ainsi que les obligations des pays qui ont ratifié cette convention ;

La convention stipule aussi :

- Les conditions minimum du travail des marins au bord des navires ;
- Les conditions d'emploi et les droits sociaux des marins ;
- Les conditions de résidence et les facilités de distraction et de ravitaillement ;
- La protection sanitaire et la protection sanitaire ;
- Le respect des droits et des principes.



- **La ratification du conseil ministériel et de la chambre des conseillers des conventions internationales suivantes :**

- **La convention 187 concernant le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail :**

Cette convention stipule essentiellement la mise en place:

- d'une politique nationale visant le renforcement le droit du travail dans un milieu sain et salubre sur tous les plans, l'évaluation des dangers professionnels et la promotion de la culture de prévention de la santé et sécurité à travers la formation la communication et la consultation.
- d'un système national favorisant un cadre nécessaire pour l'exécution de la politique nationale et des programmes nationaux relatifs à la santé et sécurité au travail.
- d'un programme national qui fixe les objectifs et les priorités et détermine une date butoir pour sa réalisation.
Ce programme est élaboré suite à une analyse de la situation nationale en matière de santé et sécurité au travail.



- **La convention 102 sur la sécurité sociale :**

Cette convention comprend 9 branches de sécurité sociale à savoir :

Les soins médicaux ; les indemnités maladie ; les prestations chômage/les prestations de vieillesse ; les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles ; les prestations aux familles ; les prestations de maternité ; les prestations d'invalidité et les prestations des ayants droits. Il est à signaler que 8 branches sur 9 sont couvertes par la législation nationale à l'exception de l'indemnité de chômage.

- **La convention 141 concernant les organisations des travailleurs ruraux et leur rôle dans le développement économique et social :**

Les dispositions de cette convention s'appliquent aux personnes exerçant une profession dans le secteur agricole ou l'artisanat ou dans une zone rurale, que se soient des salariés ou des personnes travaillant pour leur compte. Cette convention stipule principalement :

que le salarié a le droit de constituer des organisations des travailleurs sans autorisation préalable ;

Le respect de la liberté syndicale et l'autonomie des organisations des travailleurs sans ingérence et/ou contraintes.

Domaine de la protection sociale des Travailleurs

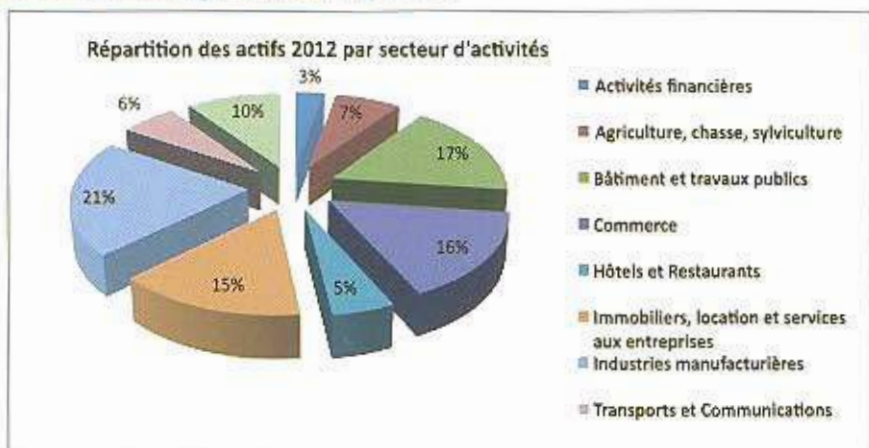
I- Sécurité sociale dans le secteur privé :

Nombre de salariés déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale :



Le nombre de salariés déclarés à la CNSS est passé de 1,90 millions en 2007 à 2,71 millions de salariés en 2012, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,4% entre 2007 et 2012.

Répartition des actifs par secteur d'activité :

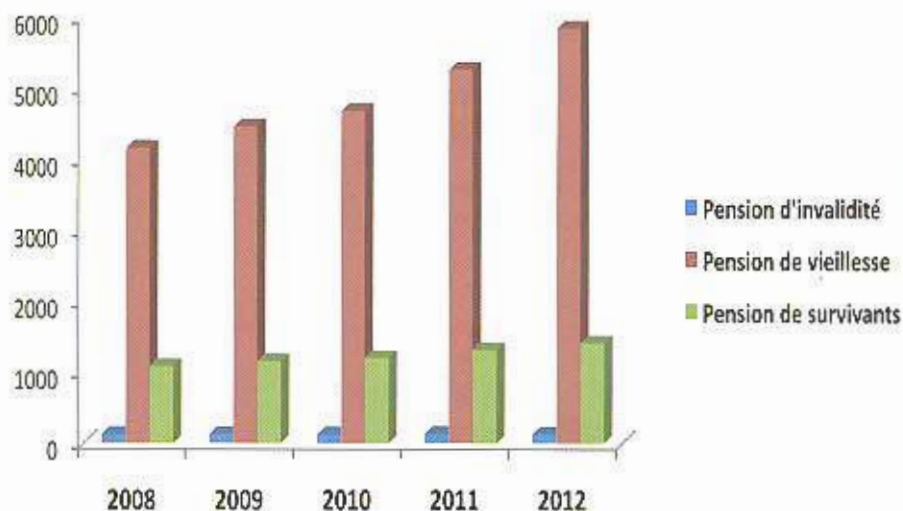


En 2012, le secteur d'industrie manufacturière occupe 21% de l'ensemble des salariés déclarés à la CNSS (contre 22% en 2011), suivi du secteur du bâtiment avec 17% des salariés déclarés (le même taux en 2011) et du secteur du commerce avec 16% (contre 15% en 2011), tandis que les déclarés au régime agricole, forestier et sylviculture ne représentent que 7% (le même taux a été enregistré en 2011).

Les montants des pensions servies par la CNSS 2007- 2011 (En millions de DH)

Type de pension	2008	2009	2010	2011	2012
Pension d'invalidité	124	123	120	129	124
Pension de vieillesse	4 167	4 468	4 689	5 272	5 856
Pension de survivants	1 082	1 153	1 202	1 316	1 410

Evolution des montants de pensions servies par la CNSS



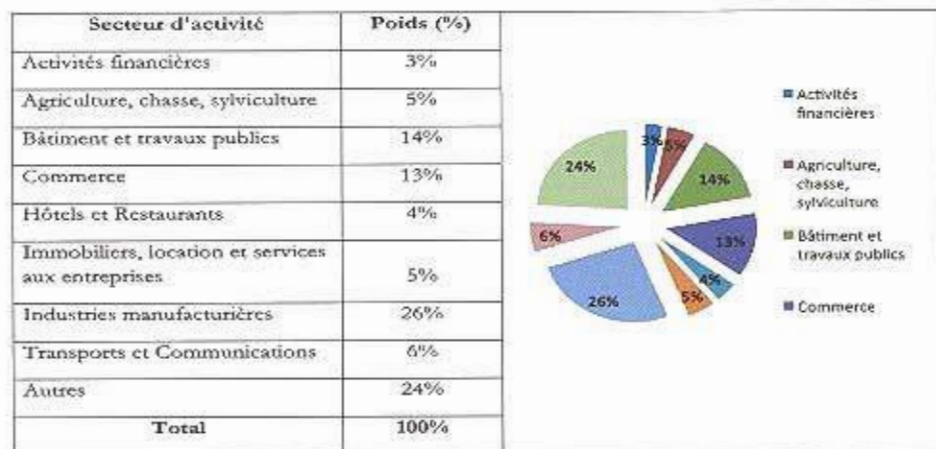
La CNSS a versé en 2012 un montant total de 7.39 milliards de dhs au titre des pensions. La répartition de ces montants servis par type de pension a montré que la pension de vieillesse occupe la 1ère place, à savoir, 79% du total des sommes versées au titre des pensions de l'année.

Ventilation des pensionnés par type de pension et par sexe :

Type de pension	Sexe	Effectif	%
Pension d'invalidité	Hommes	3 108	60%
	Femmes	2 064	40%
	Total	5 172	100%
Pension de vieillesse	Hommes	240 862	85%
	Femmes	41 181	15%
	Total	282 043	100%
Pension de survivants	Hommes	4 563	3%
	Femmes	143 731	97%
	Total	148 294	100%
Total		435 509	100%

- Le nombre total des pensionnés de la CNSS a atteint 435 509 en 2012;
- Le nombre de pensions de vieillesse a atteint 282 043 suivi par 148 294 de pensions de survivants et 5 172 pensions d'invalidité;
- Les pensionnés hommes représentent 57% (248 533) contre 43% (186 976) de pensionnées femmes.

Répartition des pensionnés par secteur d'activité - Exercice 2012 -



Evolution du nombre des bénéficiaires des pensions au titre de la période 2008 - 2012

Type de la pension	2008	2009	2010	2011	2012
Pension d'invalidité	5 277	5 372	5 637	4 879	5 172
Pension de vieillesse	220 248	230 308	243 358	262 832	282 043
Pension de survivants	118 748	126 298	131 291	141 513	148 294

- La proportion des pensionnés invalides est faible en comparaison avec ceux bénéficiant de la pensions de vieillesse et de survivants;
- Le nombre de bénéficiaires des pensions de retraite a connu une augmentation significative en passant de 220 248 en 2008 à 282 043 en 2012;
- Le nombre de bénéficiaires des pensions d'invalidité est resté stable le long des cinq dernières années, soit 5 377 en 2008 et 5 172 en 2012.
- Le nombre de bénéficiaires des pensions de survivants a augmenté de 118748 en 2008 à 148 294 pensionnés en 2012;

II- Indicateurs relatifs aux polycliniques de sécurité sociale :

Le nombre des polycliniques : 13 polycliniques réparties comme suit :

- 5 à Casablanca (Derb Ghallef, Ziraoui, Hay Hassani, Inara, Sidi Bernoussi)
- Une unité Médicale dans chacune des villes suivantes (Agadir, El Jadida, Kenitra, Marrakech, Mohmmedia, Oujda, Settat, Tanger).

Indicateurs relatifs aux services médicaux des polycliniques de sécurité sociale :

- Occupation disponible: 995 lits
- Salles opératoires : 40 salles
- Services de réanimation : 13 services
- Services de dialyse : 9 services
- Laboratoires d'analyses médicales : 13 laboratoires
- Services d'imagerie médicale : 12 services
- Services de médecine dentaire : 2 services

Bénéficiaires :

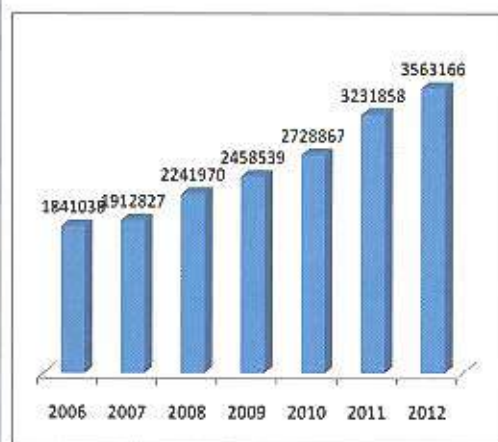
- Nombre des bénéficiaires des prestations servies par les polycliniques dans les différentes spécialités : 670 000 ;
- Nombre des bénéficiaires d'hospitalisation : 57 000
- Nombre des bénéficiaires des opérations chirurgicales : 24 500
- Nombre des naissances : 11 000
- Nombre des séances de dialyse : 46 000

III- Secteur d'assurance maladie obligatoire

	Caisse Nationale des Organismes de Protection Sociale (CNOPS)	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
Population ayant le droit ouvert à l'AMO	2.9 millions	3.5 millions
Montant des cotisations	3.52 milliards de DHs	3.76 milliards de DHs
Montant des prestations servies	2.99 milliards de DHs	1.90 milliards de DHs

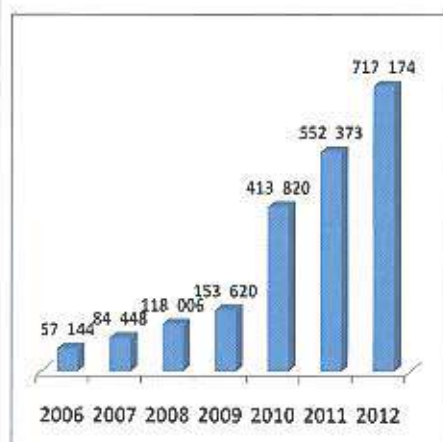
1- Assurance maladie obligatoire dans le secteur privé gérée par la CNSS :

Evolution de la population ayant le droit ouvert à l'AMO



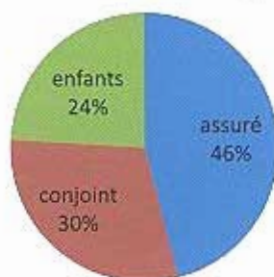
Le nombre des personnes ayant le droit ouvert à l'AMO a évolué de 1.841.038 en 2006 à 3.563.166 en 2012, soit un accroissement de 93,54%.

Evolution du nombre de bénéficiaires AMO



Le nombre des bénéficiaires de l'AMO a évolué de 57.144 en 2006 à 717.174 bénéficiaires en 2012 en enregistrant ainsi un accroissement annuel moyen de 192%.

Structure des prestations servies par la CNSS en 2012 :



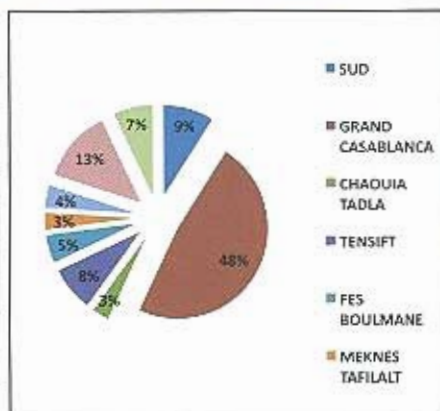
- Le nombre des assurés bénéficiaires de l'AMO a atteint 327 183 soit un taux de 46% de l'ensemble des bénéficiaires;
- Alors que le nombre des conjoints a atteint 215 370 soit un taux de 30% de l'ensemble des bénéficiaires ;
- et celui des enfants a atteint 174 621 soit un taux de 24% de l'ensemble des bénéficiaires.

Prestations AMO par sexe

	Sexe		Total
	Femmes	Hommes	
Effectif	418 500	298 674	717 174
Nb. Dossiers	1 128 253	730 856	1 859 109
Montant remboursé (en millions de dhs)	859, 21	665, 05	1 524 26

Répartition des dépenses AMO par Région – Exercice 2012 -

Direction régionale CNSS	Poids (%)
SUD	9%
GRAND CASABLANCA	48%
CHAOUIA TADLA	3%
TENSIFT	8%
FES BOULMANE	5%
MEKNES TAFILAL	3%
L'ORIENT	4%
RABAT SALE KENTRA KHEMISSET	13%
NORD	7%
Total	100%



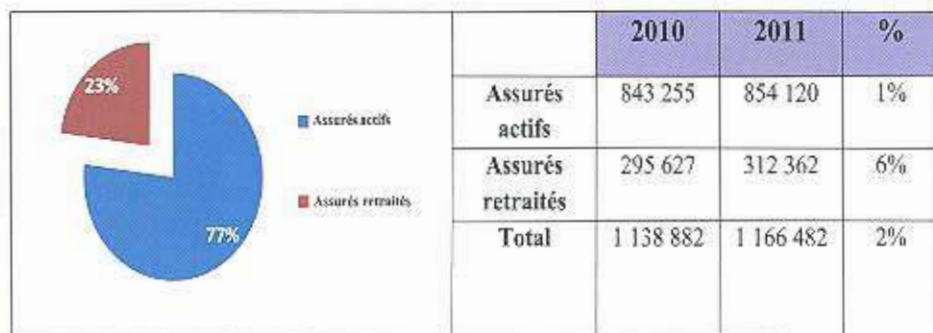
2- Assurance maladie obligatoire dans le secteur public gérée par la CNOPS :

Les personnes ayant droits à la couverture médicale de base gérée par la CNOPS :

Pourcentage	2011	2010	
2%	1 166 482	1 138 882	Assurés
1%	511 392	506 653	Conjoints
2%	1 041 848	1 016 654	Enfants
2%	2 719 722	2 662 189	Total

- L'effectif des personnes ayant droit à la couverture médicale gérée par la CNOPS est passé de 2 662 189 personnes en 2010 à 2 719 722 en 2011.
- l'effectif des personnes inscrits à la CNOPS a atteint 1 116 482 personnes en 2011 et représente 43% de l'ensemble des personnes ayant droit à la couverture médicale.

Structure des inscrits à la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) :



- Le nombre des actifs est passé de 843 255 en 2010 à 854 120 en 2011 soit une hausse de 1% ;
- Le nombre des retraités est passé de 295 627 en 2010 à 312 362 en 2011 soit une hausse de 6% ;
- L'effectif des actifs représente 77% de l'ensemble des inscrits à la caisse contre 23% pour les retraités.

Structure des prestations en 2011

	Soins normaux	Tiers payant	Total	
			Valeur	%
Actifs	999 048 286	1 009 843 518	2 008 891 803	59%
Retraités	587 855 451	632 598 100	1 220 453 551	36%
Veuves (fs)	78 371 725	92 280 297	170 652 022	5%
Orphelins	767 073	1 360 629	2 127 701	0%
Total	1 666 042 535	1 736 082 543	3 402 125 078	100%

- Le montant des prestations a atteint pour les actifs 2 008 891 803 dh en 2011, soit 59% du montant global contre 1 220 453 551 dh pour les retraités, soit 36%.
- Le montant des prestations de soins normaux a atteint 1 666 042 535dh ;
- Le montant des prestations tiers payant a atteint 1 736 082 543dh.

V. Domaine de réparation des risques professionnel

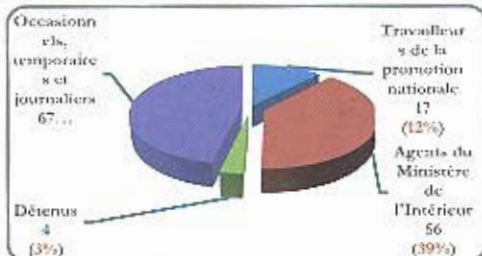
I- Indicateurs et données générales relatifs à la gestion du régime de réparation des accidents du travail dont sont victimes les auxiliaires de l'Etat

Les données générales concernant les différentes catégories assurées par le Ministère

Population assurée	Répartition de la population assurée
<p>La population potentielle des différentes catégories assurées par le Ministère est estimée à 204.000, répartie comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agents occasionnels, temporaires et journaliers : 30.000 ; - Agents d'autorité relevant du Ministère de l'Intérieur : 19.000 ; - Travailleur de la promotion nationale : 70.000 ; - Détenus exerçant une activité au sein des établissements pénitenciers : 85.000. 	<p>L'effectif des détenus et des travailleurs de la promotion nationale constitue 76% de la population potentielle assurée par le Ministère contre les risques AT.</p>

Données générales concernant les dossiers d'accidents du travail

Nombre de dossiers AT Instruits au titre de 2012



Les accidents du travail dont sont victimes les agents occasionnels, temporaires et journaliers, et les agents d'autorité relevant du Ministère de l'Intérieur constituent 85% des accidents dont sont victimes les catégories assurées par le Ministère.

Evolution du nombre de dossiers AT Instruits 2008 - 2013



Données au titre de l'exercice 2013 arrêtées au 31 mars 2013

Financement du régime de réparation des accidents du travail (Budget de fonctionnement du Département de l'Emploi)

Crédits budgétaires alloués au titre de 2013

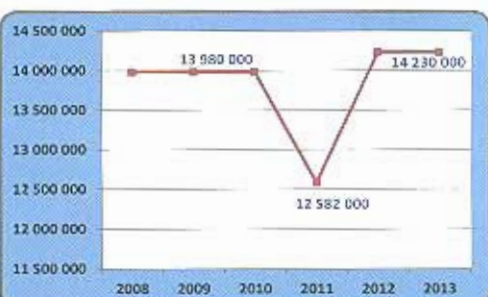
Total des crédits budgétaires alloués : 14.230.000 dirhams ;

L'enveloppe budgétaire allouée est répartie comme suit :

- Rentes et majoration des rentes : 14.090.000 dirhams ;
- Frais médicaux : 60.000 dirhams ;
- Honoraires : 50.000 dirhams ;
- Secours : 30.000 dirhams ;

Les crédits réservés aux rentes et majorations des rentes constituent 99,02% de l'enveloppe budgétaire allouée à la réparation des dommages causés par les accidents du travail.

Evolution des crédits budgétaires alloués (2008-2013)



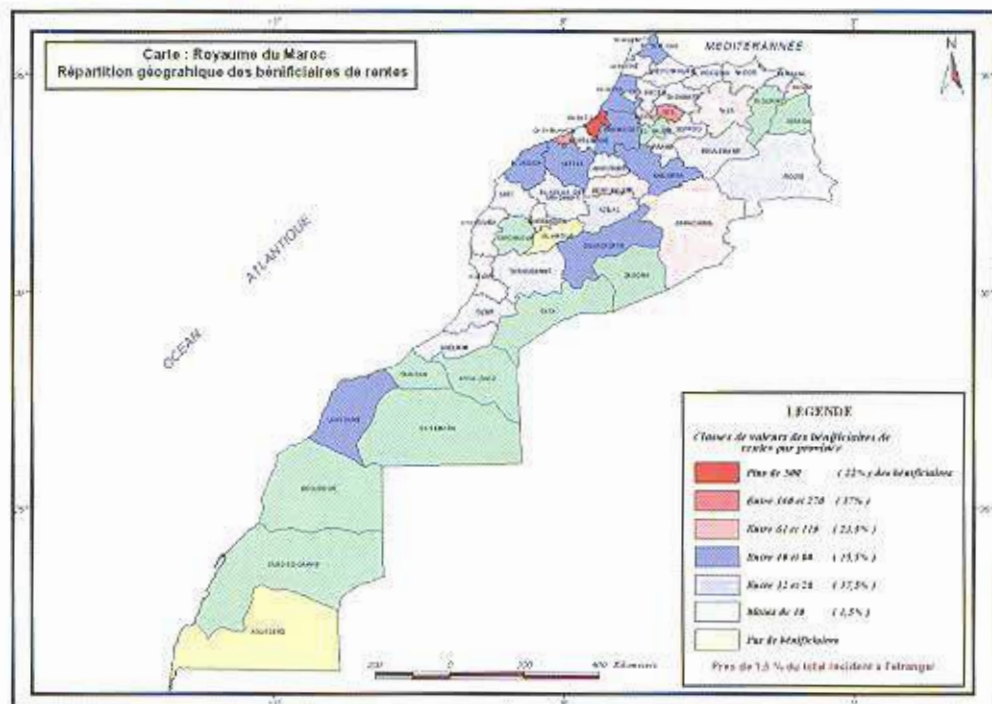
Montants des indemnités et des prestations servies



Bénéficiaires des indemnités et des prestations garanties

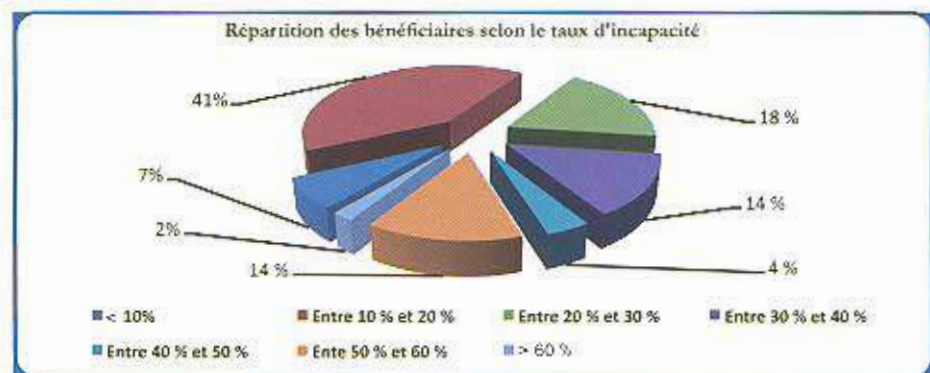


Répartition géographique des bénéficiaires des rentes viagères permanentes



22% des bénéficiaires des rentes viagères sont localisés à Casablanca et 17% à Rabat

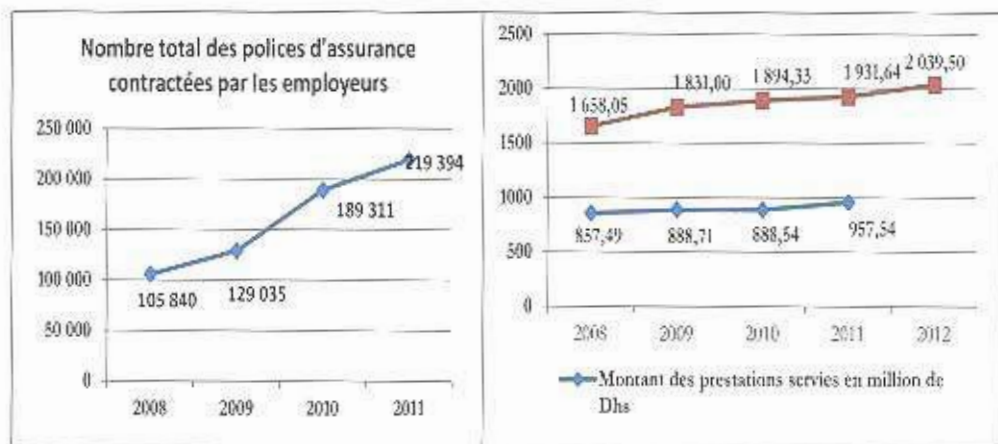
Répartition des bénéficiaires des rentes viagères permanentes selon le taux d'incapacité



41% des bénéficiaires sont atteints d'une incapacité physique comprise entre 10 et 20% (1227 bénéficiaires)

2- Indicateurs et données générales relatifs aux risques professionnels (secteurs privé et semi-public)

Données générales relatives à l'assurance des salariés du secteur privé, des employés des établissements publics et des agents occasionnels, temporaires et journaliers des collectivités locales (Sociétés d'Assurance et de Réassurance) :

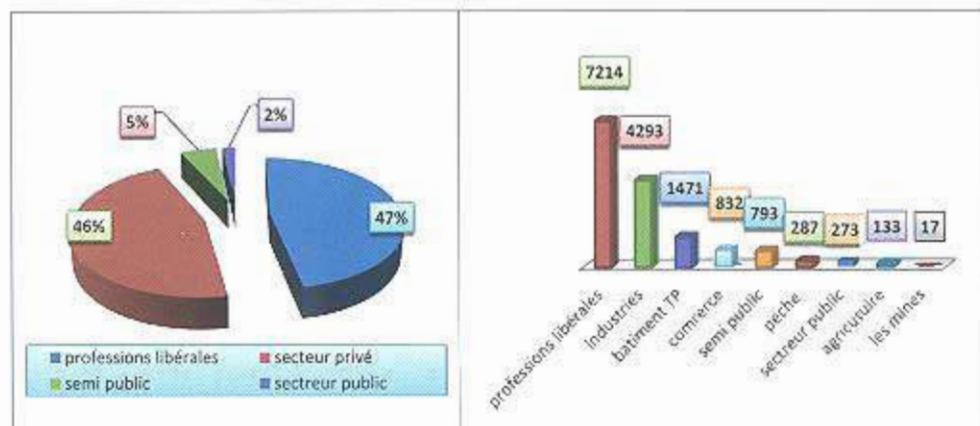


Uniquement le montant des primes d'assurance est arrêté au titre de l'exercice 2012

Données générales concernant les accidents du travail et maladies professionnelles reçus par les délégations de l'emploi

Maladies professionnelles	Accident du travail	secteur d'activité				Total
		Secteur privé	Secteur public	Secteur semi public	Professions libérales	
44	15269	7019	287	793	7214	15313

Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon le secteur d'activité



La lecture de ce diagramme permet de constater qu'en matière d'accidents de travail :

- Le secteur de l'industrie occupe la première position dans le secteur privé par 4293 accidents.
- Le secteur du bâtiment et travaux public occupe la deuxième place par 1471 accidents.
- En troisième position le secteur de commerce par 832 accidents.

Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon les régions :

Les régions	accidents du travail	maladies professionnelles	Suite probable des accidents de travail et maladies professionnelles					secteur d'activité				Total	
			Incapacités Temporaires	Incapacités partielles permanentes	Incapacités permanentes	Sans incapacités	Décès	Suites inconnues	Secteur privé	Secteur public	Secteur semi public		Professions libérales
Tanger-Tétouan	660	0	524	199	55	0	8	74	702	36	18	102	860
Taza-Al Hoceima-Taounate	83	0	57	0	24	1	1	0	51	14	10	8	83
L'Oriental	286	2	187		94	2	4	0	196	8	18	66	268
Gharb-Chrarda-Boni Hssen	360	0	193	11			4	152	272	2	88		360
Marrakech-Tensift-El Haouz	569	2	63	154	3	3	13	336	265	19	17	270	571
Doukkala-Abda	521		176	99	62	37	3	144	143	20	60	270	521
Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra	80	0	29		9	20	4	18	50	3	14	13	80
Meknès-Tafilalet	430	2	159	29	35	134	6	69	224	1	7	200	432
Fès-Boulemane	462	0	61	91	18	1	6	285	465	6	0	0	462
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	1775	20	1061	200	107	57	15	356	687	84	70	944	1795
Chaouia-Ouardigha	474	1	370	39	12	13	6	35	153	8	24	290	475
Grand Casablanca	8731	17	3616	2397	1849	527	71	288	3758	68	441	4481	8748
Tadla-Azilal	164	0	142	6	3	1	2		108	12	26	8	154
Sous-Massa-Drâa	484	0	360	2	47	57	8	10	402	4	0	78	484
total	15269	44	6998	3227	2319	853	151	1765	7019	287	793	7214	15313



Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
-Département de l'Emploi-

Téléphone : 0537760521 - 0537760525
Adresse : Rue Al Joummayz, hay Riad, Rabat - Maroc -
Adresse électronique : www.emploi.gov.ma